

J. Humphrey, en thème latin.

SIXIÈME.

S. Labrecque, en leçons.

Grondin, en anglais.

E. Vaillancourt, S. Labrecque, M. Guay,

B. Blouin, traduction des auteurs.

SEPTIÈME.

C. Beaupré, en thème latin.

U. Bélanger, en français.

G. Garon, en éléments latins.

HUITIÈME.

O. Vézina, et E. Bédard, en français.

REVUE PARLEMENTAIRE.

La session actuelle touche à sa fin : la clôture en est même annoncée pour la fin de la semaine. Aussi une activité remarquable règne-t-elle dans le parlement et chacun se hate-t-il de faire passer les bills que l'intérêt de ses électeurs et du pays en général, lui ont fait présenter. Un grand nombre de ces bills ont échappé sains et saufs à leur troisième lecture et n'attendent plus que la sanction du gouverneur, pour avoir force de loi. Ils sont, en attendant, remis entre les mains du comité des bills privés, qui devra les présenter à Son Excellence le gouverneur général à la fin de la session.

Parmi ces bills qui sont sortis victorieux de leur troisième lecture, nous ne mentionnerons que ceux qui ont suscité le plus de débats et ont été le plus vivement combattus; tels sont le bill des banqueroutes pour le Haut Canada, proposé par L'hon. proc. gén. Macdonald, qui fut emporté, malgré les vives attaques du chef de l'opposition Haut Canadienne, M. Foley; le bill des jurés, du même, également combattu, et emporté par la majorité des deux côtés de la Chambre; le bill d'amendement à la loi d'extradition entre les Etats-Unis et le Canada. C'est ici le temps de dire que M. Cartier a demandé et obtenu de faire présenter une adresse à Son Excellence le gouverneur pour le prier de nommer une commission qui sera chargée de réviser les lois criminelles et commerciales du Haut et du Bas Canada et de les assimiler autant que possible.

Un autre projet de loi qui n'a pas eu, il est vrai, le même succès que ceux qui précèdent, a néanmoins suscité de longs débats jusqu'à sa troisième lecture où il a été rejeté par deux voix de majorité. C'est le bill de M. Cauchon, qui prohibe l'usure, et fixe le taux de l'argent: M. Cauchon recommandait le 6 par cent dans son bill, mais il adopta 7 par cent pour satisfaire aux exigences du comité nommé

pour rechercher les effets qu'ont produits les lois passées en 1858, qui tolèrent l'usure; le comité a reconnu que l'usure est une bien mauvaise chose et qu'elle doit être réprimée par le moyen qu'il présente, 7 par cent, d'intérêt. Le bill ainsi modifié allait passer à sa troisième lecture; on se jeta sur les détails, on les trouva trop sévères et on rejeta le bill. La dernière clause surtout du bill fut taxée d'immoralité; elle portait que celui qui oserait prêter à plus de 7 par cent perdrait tout, son intérêt et son capital même. Les détails pouvaient encore être modifiés après la dernière lecture. Plusieurs membres ont voté contre ce bill, parce qu'ils ne veulent aucune législation sur le prêt de l'argent, qui doit, suivant eux, être laissé à la libre volonté des individus. Finalement, 53 voix se prononcèrent pour le bill et 55 contre; parmi ces dernières voix nous rencontrons plusieurs Bas Canadiens, MM. Dorion, Sicotte, Drumond, Dunkin, Dufresne, Sommerville et McGee: ce dernier n'a pas voté, mais il a parlé contre le bill.

Deux votes de non confiance ont été présentés et perdus. M. Dorion, qui a présenté le premier, l'a appuyé sur les octrois au Grand Tronc, non votés par la Chambre: il a été perdu par 10 voix de majorité. M. Thibodeau qui a présenté le second, l'a appuyé sur les dépenses que le gouvernement a faites dans la construction des édifices publics à Ottawa et qui n'avaient pas toutes été votées par les Chambres; il a été perdu par une plus grande majorité que l'autre. M. Cartier avait répondu au premier projet, que le gouvernement ne fait qu'user de son pouvoir en étendant les subsides accordés, dans l'intervalle des sessions, pour ne pas arrêter la marche des choses. Possédant la confiance du pays, tant qu'il subsiste, le gouvernement n'agit pas que dans le temps des sessions, mais avant et après, et il montre aux Chambres à leur réunion, ce qu'il a fait depuis la dernière session. M. Cartier et M. Galt démontrèrent ensuite que les octrois au Grand Tronc, et les dépenses des constructions publiques d'Ottawa, n'ont pas été aussi considérables qu'on l'a prétendu: ceci lui a donné la victoire.

Le comité qui doit juger la prétention de M. Dubord n'a pas encore fait son rapport, mais le comité, qui devait juger l'élection contestée de Montarville, a décidé que M. Kierkowski n'est pas qualifié pour représenter cette division au conseil législatif, c'est-à-dire qu'il ne possède pas £ 2,000, cens exigé par la loi, dans les limites de la division. Son siège a été déclaré vacant.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Le 14 Avril, a eu lieu dans la Chapelle Sextine à Rome, la consécration épiscopale de Mgr. Joseph Socolski, créé, sans titre spécial, archevêque et vicaire apostolique pour les Bulgares. La présence de tous les cardinaux de la congrégation de la Propagande en habits de chœur ainsi que du roi et de la reine de Naples rehaussait l'éclat de la solennité. L'archimandrite Bulgare a renouvelé alors l'acte d'adhésion, déjà fait à Constantinople, et a prononcé une profession de foi solennelle, à laquelle le pape a répondu en latin. Après avoir fait lui-même la consécration du nouvel évêque, le pape l'a invité à une collation, et l'a congédié ensuite chargé de présents.

On affirme, dit un journal puséyste de Londres, que la duchesse de Kent, mère de la reine Victoria, est morte catholique. La veille de son décès, elle reçut le ministère d'un prêtre catholique de Claremont, et le duc d'Aumale se rendit ensuite auprès de la reine Victoria, pour lui faire connaître le fait.

La flotte française a reçu l'ordre de se tenir prête à aller chercher les troupes de Syrie. Les malheureux Chrétiens de cette province seront peut-être donc bientôt en butte à de nouvelles persécutions de la part des Druses.

L'Autriche continue toujours ses armements, comme si elle pressentait une guerre très prochaine. Elle dispose, dit-on, entre le Tyrol et la Vénétie, de près de 250,000 hommes; et journellement elle y envoie des approvisionnements et des munitions de guerre. A Peschiera, à Martone, à Vérone et à Légnano on a remplacé les vieux canons par des canons rayés.

En Pologne, c'est toujours le même état de terreur: on a encore dernièrement arrêté plusieurs personnes qui s'étaient rassemblées dans les églises pour les prières publiques. Le gouvernement russe songe en ce moment à faire occuper les charges publiques, rendues vacantes par la démission des officiers Polonais.

Un terrible tremblement de terre a désolé la République Argentine, dans l'Amérique du Sud, vers la fin de Mars. Trois villes, Mendoza, San Juan et San Luis, ont été renversées de fond en comble, ensevelissant sous leurs débris de nombreuses victimes: dans la première, près de 8,000 personnes ont péri. A San Juan, une inondation est venue se joindre au fléau; les secousses du tremblement de terre ont fait déborder sur la ville les eaux d'une rivière qui coulait auprès. La